

4 FÉVRIER

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATANE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-CHERBOURG**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg tenue le lundi 4 février 2013 à 19 h 30 à la salle de l'école Albert-Morin, 10, 8^e Rang, Saint-Jean-de-Cherbourg.

Sont présents :

Monsieur Jocelyn Bergeron, maire
Madame Carolle St-Pierre, conseillère
Monsieur Jocelyn Vézina, conseiller
Madame Danielle Saucier, conseillère
Monsieur Reynold Henley, conseiller
Monsieur Pierre Drapeau, conseiller (arrivé à 8 h 12)

Est absente :

Madame Nathalie Bérubé, conseillère

Les membres présents forment le quorum.

Est également présente madame Jacinthe Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur le maire, Jocelyn Bergeron.

2013-02-012 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE monsieur le maire a fait lecture du projet d'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame CAROLLE ST-PIERRE

et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Questions diverses » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2013-02-013 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2012

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a fait lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2012 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame DANIELLE SAUCIER

et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2012 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2013-02-014 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JANVIER 2013

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a fait lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier 2013 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame CAROLLE ST-PIERRE

et résolu à l'unanimité des conseillers :

4 FÉVRIER

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier 2013 avec la correction aux présences : soit Jocelyn Vézina, conseillers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**2013-02-015 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} DÉCEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2012**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur JOCELYN VÉZINA

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le Conseil de la municipalité approuve la liste informatique des chèques émis pour la période du 1^{er} janvier au 31 janvier 2013 au montant de 31 574.12 \$ comme suit :

- ⇒ Comptes fournisseurs : 29 081.58 \$ numérotés consécutivement de 947 à 972 inclusivement ;
- ⇒ Salaires : 2 492.54 \$ numérotés consécutivement de 11140 à 11156 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**2013-02-016 APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur JOCELYN VÉZINA

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le Conseil de la municipalité approuve la liste informatique des comptes à payer au montant de 2 175.49 \$ et en autorise le paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**2013-02-017 RAPPEL DE PAIEMENT AUX PERSONNES AYANT DES SOMMES DUES À LA MUNICIPALITÉ**

IL EST PROPOSÉ PAR : madame CAROLLE ST-PIERRE

et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à transmettre, aux personnes ayant des sommes dues à la municipalité pour l'année 2012 et antérieures à celle-ci, un avis recommandant de payer entièrement leur compte de taxes avant le 4 mars 2013 afin que leur propriété ne se retrouve dans le dossier de « vente pour taxes » le 4 mars prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**2013-02-018 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 175 FIXANT LES TAUX DE TAXES ET DE SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2013**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la municipalité doit adopter annuellement un règlement fixant le taux des taxes et des services municipaux ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de ce règlement a été donné par le conseiller Pierre Drapeau à la séance extraordinaire du 19 décembre 2012 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame CAROLLE ST-PIERRE

et résolu à l'unanimité des conseillers :

4 FÉVRIER

D'adopter le règlement numéro 175 intitulé « Règlement numéro 175 fixant le taux des taxes et des services municipaux pour l'année 2013 » ;

QUE le règlement numéro 175 fait partie intégrante des règlements de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la déclaration des intérêts pécuniaires des sept membres du Conseil municipal.

DIVERSES INFORMATIONS

- Programme Rénovillage - Aide financière encore disponible
- Rencontre au CLD de la Matanie - Projet affichage pour différents attraits et bâtiments municipaux
- Sûreté du Québec – Besoins spécifiques 2013-2014 de la municipalité
- Chien errant dans le village
- Relais dans la Grande Branche Nord

DÉPÔT D'UNE PÉTITION

Dépôt d'une pétition contenant 93 signatures de citoyennes et de citoyens qui sont contre l'acquisition de l'école Albert-Morin par la Municipalité.

2013-02-019 NON-ACQUISITION DE L'ÉCOLE ALBERT-MORIN – NON-RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LOCATION

CONSIDÉRANT QUE les Lois municipales ne permettent pas l'acquisition de biens à des fins autres que municipales ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame CAROLLE ST-PIERRE

et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg informe la Commission scolaire des Monts-et-Marées qu'elle ne fera pas l'acquisition de l'école Albert-Morin ;

QUE la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg avise la Commission scolaire des Monts-et-Marées, conformément à la clause 3.2 du bail, qu'elle ne renouvellera pas le bail de location à la date d'échéance, soit le 30 juin 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

SERVICE MUNICIPAL DES LOISIRS

La surveillance pour la salle d'entraînement est faite par la personne au café

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire répond aux questions du public.

2013-02-020 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame CAROLLE ST-PIERRE

et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE lever la présente séance à 20 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4 FÉVRIER

JOCELYN BERGERON
Maire

JACINTHE IMBEAULT, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussigné, Jocelyn Bergeron, maire de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Jocelyn Bergeron, maire